

lige



Pardevant M^{rs} Paul Bernard et son
collègue notaires à Lyon

A Comparer

M^r Léonard Fleytoux, ouvrier maçon,
demeurant à Lyon, rue Chomassin, 22

Lequel a, par les présentes, constitué pour son
mandataire spécial aux effets ci-après

M^r Auguste R. Fleytoux, son frère, cultivateur, demeurant
au village Du Lys, commune de Ragny (Creuse)
Auquel il a donné pouvoir de pour lui et en
son nom :

Auquel il a donné pouvoir de pour

Céder et transporter aux personnes prées et
conditions que le mandataire jugera convenable
tous les droits appartenant au comparant soit
comme héritier pour partie de feu François Fleytoux
son père de c'de, soit par représentation de ce dernier
dans les successions de Pierre Fleytoux et de Marie
Benassy, père et mère du d. François Fleytoux.

Céder et transporter lesd. droits sans garantie, à
titre aléatoire.

Toucher le prix du transport. Réviser toutes
sommes reçues donner quittance, et décharges, consentir
toutes mentions et subrogation; faire mainlevée de
toutes inscriptions, saisies, et oppositions avant ou après
paiement; remettre tous titres & pièces.

à défaut de paiement & en cas de contestations,
exercer toutes les poursuites; citer & comparaitre devant
tout juge de paix; transiger, compromettre
se concilier sinon assigner et défendre des aut. tous
tribunaux compétents; obtenir tout jugement et arrêt,
le faire mettre à exécution par tout moyen et voies de
droit, par la saisie immobilière, ou son déstier, pro
duire à tout ordre & distribution, toucher le montant
des collocation au profit du comparant.



Aux effets ci-dessus parvenus signer tout acte, chez
domicile, substituer et généralement faire le nécessaire,
promettant l'acquies.

Mont acte en bourse

Fait et passé à Lyon en l'étude de Mr Paul Bernard,
sise rue de l'Impératrice, 104.

d'un mil huit cent soixante huit
le dix mars

En présence de Me Mr Michel Pruby, sursis
maison, demeurant à Lyon, rue Thomassin, 37 et André
Jean, marchand forain, demeurant aussi à Lyon rue
Thomassin, 22

témoins certificataires qui ont attesté aux notaires
soussignés l'identité et la capacité civile du comparant
Lecture faite, le comparant, les témoins et les
notaires ont signé:

Paration de huit
notaires sous approuver.

f. l.

fletoux Geomere

Pruby

André Jean

R. B.

A. J.

Ch. J.

17

Massart

Massart

2-30 Enregistré à Lyon le 20 Mars 1868 fo 34 V. c 3
Léon deup forain, Député de la Seine

Choffart Remus

20 Mars 1868

Mathieu

de l'Assemblée